



demande information pour un recours au tribunal administratif

Par **arzem83@gmail.com**, le **09/01/2020** à **20:25**

bonsoir

J ai un statut d adulte handicapé a un taux de plus de 80% je percevait l allocation ah il y à 6 mois j'ai reçu un courrier de la caf me demandant de déposer un dossier de retraite anticipée. n ayant peut être cotisé j ai reçu une notification Aspa a laquelle je perçois 300€ car les ressources des foyers sont pris en compte le plafond couple est de 1348€ soit mon époux perçoit une retraite de 1047€

j ai appris qu'un décret de loi en 2017 permettait aux personnes ayant un handicap de + de 80% de maintenir leur statut comment faire pour être conseillé pour déposer un recours merci pour vos conseils

Par **amajuris**, le **10/01/2020** à **10:37**

bonjour,

vous pouvez saisir le médiateur de la CAF en expliquant votre situation.

dans l'attente, vous devriez essayer d'obtenir plus de renseignements sur ce décret de 2017 (date, numéro).

En l'absence d'enfant, si vous êtes en couple, pour percevoir l'AAH, vos ressources ne

doivent pas dépasser 19548 €.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

Salutations